



# RAPPORT NARRATIF DU CAFE JURIDIQUE

« Justice fondée sur la vérité : moins d'erreurs, plus de droits humains ! »

Vendredi- 28  
NOV.2025

Hôtel Belair, Kiriri , Bujumbura

# TABLE DES MATIÈRES

- O. Présentation de la clinique juridique Safelaw
- I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF
- II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
- III. RAPPEL DES OBJECTIFS DU CAFE JURIDIQUE
  - III.1. objectif général
  - III.2. Objectifs spécifiques
- IV. MÉTHODOLOGIES DE TRAVAIL
- V. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ
- VI. RÉSULTATS
- VII. LEÇONS APPRISSES
- VIII. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS
- IX. CONCLUSION



## 0. PRÉSENTATION DE LA CLINIQUE JURIDIQUE SAFELAW

La clinique juridique Safelaw, située en commune Ntahangwa à Bujumbura et agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/751 du 28 novembre 2024, est la première clinique juridique du Burundi dédiée à la prise en charge holistique des victimes de violences interpersonnelles. En intégrant les sciences forensiques au service de la justice fondée sur la preuve, elle associe une assistance juridique et judiciaire, une assistance médicale ou médico-légale et une assistance psychosociale grâce à une équipe pluridisciplinaire. En collaboration avec le PNUD, le Fonds mondial et des institutions nationales, Safelaw œuvre à la prévention des violences, à la promotion des droits humains et à la protection des enfants, s'imposant comme un acteur essentiel d'une justice crédible, scientifique et humaine au Burundi.

### I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le 28 novembre 2025, la clinique juridique Safelaw a organisé à l'hôtel Belair, un café juridique intitulé « Justice fondée sur la vérité moins d'erreurs, plus de droits humains. » réunissant 50 participants issus des secteurs judiciaire, médical, académique, société civile et secteur privé. L'objectif général était de promouvoir un dialogue multisectoriel en vue d'initier un plaidoyer national pour l'élaboration d'un cadre légal régissant le développement et la régulation des sciences forensiques au Burundi.

Cette rencontre a permis de sensibiliser les participants à l'importance des sciences forensiques, tout en identifiant les lacunes existantes et en formulant des recommandations concrètes pour une législation adaptée. Elle a également encouragé la création d'un réseau d'acteurs engagés chargé de suivre la mise en œuvre des initiatives et de consolider les actions entreprises.

L'approche adoptée combinant panels d'experts et travaux de groupe a favorisé le partage d'expériences et une réflexion collective approfondie. Les discussions ont mis en lumière trois axes majeurs. Le premier concerne le cadre légal et institutionnel, marqué par l'absence de loi spécifique, une coordination limitée entre les acteurs et des infrastructures insuffisantes. Le deuxième porte sur le renforcement des capacités, entravé par le manque de formation des magistrats, médecins légistes et policiers, ainsi que par le nombre réduit d'experts capables de réaliser des contre-expertises. Le troisième axe touche à l'accessibilité, aux équipements et à la protection des données, mettant en évidence l'insuffisance des laboratoires, les difficultés d'accès aux examens forensiques et la fragilité persistante des dispositifs de protection des données.

Sur cette base, plusieurs recommandations ont été formulées notamment l'élaboration et l'adoption d'un cadre légal clair, la création et l'équipement d'un centre médico-légal ainsi que la modernisation et la décentralisation du laboratoire national de la police technique et scientifique, le renforcement continu des compétences, l'intégration de la formation forensique dans les cursus académiques, la sensibilisation du public et la protection des données personnelles. Le développement d'un réseau national d'acteurs engagés a également été identifié comme essentiel pour assurer la coordination et la pérennité des actions entreprises.

Les leçons tirées de ce café juridique montrent que le développement des sciences forensiques au Burundi ne peut être effectif que si les acteurs renforcent leur collaboration, structurent un cadre d'échanges réguliers, investissent dans la formation des professionnels et soutiennent l'instauration d'un cadre légal clair permettant de transformer les avancées obtenues en actions durables.



En guise de clôture, Madame Annonciate Niyonkuru, Représentante du Ministère de la justice, des droits de la personne humaine et du genre, a encouragé la clinique juridique Safelaw à poursuivre l'organisation d'autres cafés juridiques afin de maintenir la dynamique engagée. Elle a également invité les partenaires à continuer de soutenir ces initiatives, et a exhorté les médecins, magistrats et autres praticiens à renforcer la capitalisation des acquis déjà réalisés dans la gestion des preuves, afin de consolider durablement les progrès accomplis dans ce domaine.

## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La justice d'aujourd'hui repose désormais sur la fiabilité scientifique des preuves, gage de transparence, d'équité et de respect des droits humains. Au Burundi, des progrès remarquables ont été accomplis ces dernières années pour renforcer la rigueur scientifique dans les procédures judiciaires, traduisant la volonté claire du gouvernement de bâtir une justice fondée sur la vérité et la confiance citoyenne.

Grâce à la vision des autorités, plusieurs initiatives structurantes ont vu le jour : des formations ayant trait au droit, à la médecine légale, aux sciences forensiques et à la police technique et scientifique ont été dispensées à l'école doctorale de l'Université du Burundi, avec l'appui du Centre universitaire romand de médecine légale de Genève. Une école d'été consacrée à ces disciplines a également été organisée, et plusieurs médecins et juristes burundais ont bénéficié d'une formation y relative en Suisse, fruit d'une coopération exemplaire entre le Burundi et la Confédération helvétique.

Ces efforts s'inscrivent dans la Vision nationale 2020–2040 et dans le Plan National de Développement 2018–2027, qui placent la justice et les droits humains au cœur du progrès. La création récente de la direction générale pour la coordination du programme «Accès à la justice» au sein du ministère de la justice vient renforcer le cadre institutionnel en place.

C'est dans la continuité de ces avancées que la clinique juridique Safelaw a organisé, le 28 novembre 2025, le café juridique sur le thème : «Justice fondée sur la vérité : moins d'erreurs, plus de droits humains!»



Cet espace de réflexion et de plaidoyer vise à appuyer les actions déjà entreprises par le gouvernement et à promouvoir un cadre légal et institutionnel clair pour les pratiques forensiques. Il contribue également à renforcer la qualité, la transparence et la recevabilité des preuves scientifiques dans les procédures judiciaires, en cohérence avec les objectifs de développement durable 3, 5 et 16 relatifs à la santé, à l'égalité des sexes et à la justice.

Ainsi, ce café juridique s'inscrivait pleinement dans la dynamique nationale de modernisation de la justice et de promotion des droits humains, en valorisant les acquis existants et en soutenant leur consolidation à travers le dialogue entre experts, institutions et partenaires.

### III. RAPPEL DES OBJECTIFS DU CAFE JURIDIQUE

#### III.1. objectif général

*L'objectif général était de promouvoir un dialogue multisectoriel en vue d'initier un plaidoyer national pour l'élaboration d'un cadre légal régissant le développement et la régulation des sciences forensiques au Burundi tout en valorisant leur rôle essentiel dans la protection et la promotion des droits humains à travers la production de preuves fiables, la prévention des erreurs judiciaires et la lutte contre l'impunité, la discrimination et la marginalisation des violences au Burundi*

#### III.2. Objectifs spécifiques

*Les objectifs spécifiques consistaient à sensibiliser les acteurs judiciaires à l'importance des sciences forensiques, à identifier les lacunes juridiques et institutionnelles existantes, à formuler des propositions pour une législation adaptée et à mettre en place un groupe national de plaidoyer.*

#### IV. MÉTHODOLOGIES DE TRAVAIL

Pour garantir un dialogue constructif et participatif, le café juridique a combiné les panels interactifs et les travaux de groupe. Les panels ont permis un échange direct entre experts et participants favorisant une compréhension commune des enjeux juridiques et techniques. Les travaux de groupe ont approfondi certaines thématiques facilitant l'élaboration de recommandations concrètes et applicables.

#### V. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

La séance d'ouverture a été inaugurée par Madame Annonciate Niyonkuru, représentant le ministère de la justice, des droits de la personne humaine et du genre.



Dans son allocution d'ouverture, Madame Annonciate Niyonkuru a souligné l'importance d'un cadre légal solide pour assurer la coordination entre magistrats, médecins légistes et agents de la police scientifique. Selon elle, des règles claires et partagées permettent aux différents acteurs de collecter, analyser et interpréter les preuves de manière fiable, garantissant ainsi une justice efficace, transparente et respectueuse des droits humains.

De son côté, Dre Nzeyimana Joyeuse, dans son discours de bienvenue, a rappelé que le café juridique constitue un espace privilégié de dialogue et de réflexion pour soutenir les initiatives du gouvernement visant à bâtir une justice moderne et scientifique. Elle a insisté sur le rôle de Safelaw dans la promotion d'un cadre légal et institutionnel clair pour les sciences forensiques, essentiel pour consolider les acquis et assurer la qualité, la transparence et la recevabilité des preuves. Elle a également souligné l'importance du soutien actif des partenaires, qui permet à Safelaw de poursuivre sa mission et de contribuer à une justice fondée sur la vérité.

Les panels interactifs ont abordé deux thématiques majeures. Le premier visait à établir une compréhension commune des sciences forensiques et du rôle de la police technique et scientifique au sein du système judiciaire burundais. Les discussions ont clarifié les concepts fondamentaux tout en soulignant l'importance de l'analyse rigoureuse des traces et indices pour établir la vérité et garantir une justice fiable.



Les constats majeurs ont montré que, d'une part, l'existence d'un seul laboratoire national de police technique et scientifique à Bujumbura limite l'accès aux expertises pour les provinces et ralentit le processus judiciaire, et que, d'autre part, de nombreuses affaires sont fréquemment classées sans suite en raison de lacunes en ressources matérielles et humaines ; toutefois, le nouveau découpage administratif constitue une opportunité significative pour améliorer la couverture et la coordination des services forensiques à l'échelle nationale.



Le deuxième panel a porté sur la gestion et la sécurisation des données numériques, mettant l'accent sur leur rôle essentiel dans la fiabilité des enquêtes et la protection des droits humains, et a permis d'identifier plusieurs défis, parmi lesquels manque d'encadrement adapté à l'intelligence artificielle, risques d'erreurs liés aux données biométriques, insuffisances des mécanismes de protection, absence de normes claires, faible sécurisation des archives et risque d'accès non autorisé aux données.



## VI. RÉSULTATS

**Les travaux de groupe ont conduit aux résultats suivants :**

### **1. Compréhension commune des enjeux juridiques et techniques liés aux sciences forensiques**

Les participants ont eu une compréhension commune des enjeux liés aux sciences forensiques, en identifiant plusieurs contraintes majeures, telles que l'absence d'un cadre légal spécifique, la faible coordination entre les intervenants, des infrastructures limitées et des lacunes dans la formation des professionnels, ainsi que l'accès restreint aux laboratoires et la protection insuffisante des données freinant le développement du secteur.

### **2. Recommandations**

Les recommandations ont, par conséquent, porté sur l'élaboration et l'adoption d'un cadre légal clair, la création et l'équipement des centres médicaux, ainsi que la modernisation et la décentralisation du laboratoire national de la police technique et scientifique, tout en insistant sur le renforcement continu des compétences, l'intégration de la formation forensique dans les cursus académiques, la sensibilisation du public et la protection des données personnelles.

### **3. Développement d'un réseau d'acteurs engagés**

Les représentants des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains, ainsi que les ministères qui étaient présents, des juristes, magistrats, médecins, chercheurs, services de police technique et scientifique, forces de l'ordre et représentants du secteur privé, ont manifesté leur intérêt à mettre en place un réseau national d'acteurs engagés, leurs retours étant très positifs. La mise en place de ce réseau vise à consolider les interactions, faciliter le partage d'expériences et assurer la continuité des initiatives en faveur d'une justice fondée sur la science et respectueuse des droits humains.

### **4. Feuille de route pour l'Institut national de sciences forensiques**

À partir de ce réseau d'acteurs engagés, la feuille de route pour l'Institut national de sciences forensiques sera mise en place afin de garantir une vision concertée et cohérente du processus et de renforcer l'efficacité des mesures proposées.

■ Lors du café juridique organisé par la clinique Safelaw, plusieurs intervenants ont souligné l'importance de renforcer la justice scientifique au Burundi, notamment par la mise en place d'un cadre légal et la formation des professionnels.



*« Je voudrais souligner que je suis très satisfait de l'organisation de ce café juridique, car nous venons d'aborder une matière spécifique tout en réfléchissant à son évolution dans d'autres domaines. Ce que nous avons discuté interpelle les scientifiques, les policiers, les professeurs de droit et les médecins. Lorsque l'on observe notre beau pays, on constate qu'il a besoin d'hommes et de femmes ancrés dans la science.*

*La notion de preuve constitue une question primordiale pour la justice sociale et pour l'harmonie au sein de la société. Il est donc indispensable d'améliorer notre système d'enseignement, notre manière de traiter les preuves, et que les magistrats soient à l'écoute des scientifiques.»* **Monsieur Benoît Simbarakiye, Conseiller au cabinet du Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.**

Madame Annonciate Niyonkuru, représentante du ministère de la Justice, des droits de la personne humaine et du genre, a exprimé ses remerciements aux organisateurs du café juridique et a souligné que les défis identifiés seront pris en compte pour renforcer une justice respectueuse des droits humains et réduire les violences interpersonnelles. Elle a insisté sur la nécessité de mettre en place un cadre d'échange régulier pour assurer la tenue continue de ces cafés juridiques par la clinique Safelaw. Madame Niyonkuru a encouragé la clinique à poursuivre l'organisation de ces cafés afin de maintenir la dynamique engagée et a invité les partenaires à soutenir ces initiatives, tout en exhortant les magistrats, médecins et autres praticiens à capitaliser les acquis réalisés dans la gestion des preuves pour consolider durablement les progrès accomplis.

## VII. LEÇONS APPRISSES

Le café juridique a permis de dégager plusieurs leçons clés concernant le développement des sciences forensiques au Burundi.

Tout d'abord, l'absence d'un cadre légal spécifique constitue un obstacle majeur. Elle empêche non seulement les partenaires de soutenir efficacement le gouvernement dans la formation des professionnels en sciences forensiques et en médecine légale, mais limite également les investissements dans les infrastructures et les technologies nécessaires.

Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs, médecins légistes, magistrats, forces de l'ordre et des officiers de la police judiciaire, apparaît essentiel pour garantir une justice fondée sur la rigueur scientifique et l'équité procédurale.

En outre, la collaboration et la coordination intersectorielle doivent être renforcées afin d'optimiser la gestion des preuves, rationaliser les procédures judiciaires et améliorer la qualité globale des investigations.

Enfin, la capitalisation des acquis et la mise en place d'un cadre structuré d'échanges réguliers permettent de transformer les réflexions issues de ces rencontres en actions concrètes et durables, assurant ainsi un impact réel et pérenne sur le système judiciaire.

## VIII. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- Continuer à sensibiliser les décideurs politiques et législatifs sur l'importance d'un cadre légal et institutionnel;
- Suivre la mise en œuvre des recommandations et soutenir l'adoption des textes réglementaires adaptés;
- Consolider le réseau d'acteurs engagés pour maintenir la dynamique collaborative;
- Définir les grandes étapes pour la mise en place de l'Institut national des sciences forensiques, incluant les infrastructures, les ressources humaines et les programmes de formation;
- Planifier des actions de suivi pour mesurer l'impact du plaidoyer sur les politiques et les pratiques



## IX. CONCLUSION

Le café juridique organisé par Safelaw constitue une étape déterminante dans le renforcement des sciences forensiques et de la qualité du système judiciaire au Burundi. Les échanges ont mis en lumière l'importance d'un cadre légal adapté, de la formation continue et de la coordination intersectorielle, conditions indispensables pour garantir une justice fondée sur la science et respectueuse des droits humains.

Malgré les avancées dans la formation et la structuration des institutions judiciaires, des lacunes subsistent en matière de législation, d'infrastructures et de ressources humaines spécialisées. L'absence d'une loi spécifique sur les sciences forensiques et la faible accessibilité aux laboratoires limitent l'efficacité des enquêtes et la fiabilité des preuves, tandis que la gestion et la sécurisation des données sensibles restent insuffisamment encadrées.

Les recommandations formulées et le réseau d'acteurs engagés constituent des leviers stratégiques pour transformer ces constats en actions concrètes et durables. La mise en place d'un cadre légal clair, le renforcement des capacités, la création de structures spécialisées telles que l'Institut national des sciences forensiques, ainsi que la capitalisation et le suivi rigoureux des initiatives permettront d'instaurer une dynamique pérenne de modernisation de la justice et de consolidation de la confiance citoyenne.

Dans cette perspective, la clinique juridique Safelaw exprime également le souhait d'organiser le café juridique à un rythme semestriel, afin de maintenir un espace de réflexion continue, d'assurer le suivi des progrès réalisés et de renforcer la mobilisation des acteurs. Cette régularité permettra d'entretenir une dynamique collective, de stimuler l'engagement des partenaires et de soutenir durablement les efforts visant à ancrer une justice fondée sur la vérité, la rigueur scientifique et le respect des droits humains.

Pour conclure, la clinique juridique Safelaw tient à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires, institutions et professionnels qui ont contribué à la réussite de ce café juridique. Leur participation active, leurs échanges constructifs et leur engagement constant sont des éléments essentiels qui permettent de renforcer la coopération et d'accompagner les efforts visant à moderniser la justice et à faire évoluer les sciences forensiques au Burundi.



# NOS PARTENAIRES

